



Mairie d'Archigny

Réunion du 18 février 2016

L'An deux mil seize, le 18 février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PINNEAU,

Présents : M. ARLANDIS, M. BUSSEREAU, Mme DESTREMAU, M. COGNE, Mme FAYOLLE, M. LEFEVRE, M. PINNEAU, M. ROY, Mme ROUSSEL (arrivée à 20h15), Mme VACHON.

Absents avec délégation :

Mme CATTUS donne pouvoir à M. BUSSEREAU

Mme CARDINEAUX donne pouvoir à M. ARLANDIS

Mme GOURMAUD donne pouvoir à M. LEFEVRE

Absents sans délégation : M. CHAPET

Secrétaire de séance : Françoise FAYOLLE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Monsieur le Maire rappelle les points étudiés lors de la séance du 21 janvier 2016.

Vote

Pour 13 Contre Abstention

Arrivée de Madame Caroline ROUSSEL à 20h15.

DELIBERATIONS

**07/2016 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS – REMPLACE
LA DELIBERATION 25/2014**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu la délibération 22/2014 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Vu la délibération 25/2014 du Conseil Municipal fixant les indemnités de fonction du maire et des Adjoints,

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015) et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population	Maires	Adjoints
Moins de 500 h	17%	6,6%
De 500 à 999 h	31%	8,25%
De 1 000 à 3 499 h	43%	16,5%
De 3 500 à 9 999 h	55%	22%
De 10 000 à 19 999 h	65%	27,5%
De 20 000 à 49 999 h	90%	33%
De 50 000 à 99 999 h	110%	44%
De 100 000 à 200 000 h	145%	66%
200 000 et plus h	145%	72,5%

Considérant que la commune dispose de quatre adjoints,

Considérant que la commune compte 1 100 habitants (*la population à prendre en compte est la population totale du dernier recensement*),

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2016, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

- Maire : 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.

- 1er adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.
- 2e adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.
- 3e adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.
- 4e adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015.

- Article 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

- Article 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

08/2016 : DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE D'ARCHIGNY

Vu la biographie de Maxime LEFORT et son investissement tant au sein de la Commune que dans le milieu de l'enseignement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au groupement scolaire le nom de « École primaire Maxime LEFORT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution du nom « École primaire Maxime LEFORT ».

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

09/2016 : APPROBATION DU PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT RIVIERE VIENNE ET AFFLUENTS

Vu le projet de statuts du SyRVA,

Vu la délibération 46/2015 du 09 juin 2015 qui prévoit le retrait de la Commune du SyRVA,

Vu la délibération n°15-34 du Comité Syndical du SyRVA en date du 04 novembre 2015,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de statuts du SyRVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE qu'au vu de la volonté de la Commune de se retirer du SyRVA, il n'est pas possible de se prononcer sur les statuts.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Monsieur ROY explique que suite à la redondance de certaines missions (avec l'ARS, Chambre de l'Agriculture...), le projet initial des statuts du SyRVA a été modifié.

Monsieur ARLANDIS demande quelles suites ont été données suite à la délibération 46/2016 du 09 juin 2015 qui prévoyait le retrait du syndicat.

Madame FLECHARD estime qu'il ne paraît pas judicieux de se prononcer sur les statuts alors que la volonté de la Commune est de se retirer du SyRVA.

Madame VACHON remarque que le projet de statuts a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical.

Monsieur ROY explique que la procédure de retrait est en cours et sera mise à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur le projet de statuts.

10/2016 : DEMANDE DE SUBVENTIONS PROJET ESPACE MULTISPORT

Vu la volonté de procéder à l'aménagement d'un espace multisport et à la réhabilitation des courts de tennis,

Vu les différents devis recueillis,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter des subventions pour la mise en œuvre de ce projet (29 915 €), avec le plan de financement suivant :

Conseil Régional	20 % (5 983 €)
Conseil Départemental	20% (5 983 €)
FEADER	20% (5 983 €)
Autofinancement	40 % (11 966 €)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter des subventions pour la mise en œuvre de ce projet (29 915 €), avec le plan de financement suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement exposé

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différentes demandes de subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DETR en cas de non éligibilité du projet au

Conseil Départemental

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème concernant la borne installée rue Roger Furgé destinée à collecter les textiles usagés. Cette borne est en effet vandalisée et le contenu est régulièrement subtilisé. Le Conseil Municipal décide de contacter l'UDAF 86, le responsable étant sous tutelle.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des invitations pour diverses manifestations ont été reçues : inauguration de l'Ecole Maternelle Jardin d'Images à Vouneuil-sur-Vienne, Assemblée générale ordinaire de la Cuma des Savoies, 8^{ème} édition des Journées de l'histoire de Monts-sur-Guesnes et Top des Sports 2016.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.